~~FRC-1. 2224~~ ~~2224~~ Case FRC 10675

PETITION

DE

PIERRE-AUGUSTIN CARON BEAUMARCHAIS,

A LA CONVENTION NATIONALE.

A PARIS,

DE L'IMPRIMERIE NATIONALE.

1792.

PÉTITION

DE

PIERRE-AUGUSTIN CARON BEAUMARCHAIS,

A LA CONVENTION NATIONALE.

Londres, ce 16 décembre 1792;
l'an premier de la République.

CITOYEN-PRÉSIDENT,

QUAND le législateur *Chabot*, dans l'Assemblée nationale, et devant beaucoup de ses membres, qui, depuis, ont passé dans cette *Convention*, me dénonça comme ayant dans mes caves 60 *mille fusils cachés*, *dont la municipalité*, dit-il, *avoit parfaite connaissance*, il commit un délit public, qui seroit devenu d'une terrible conséquence, si l'Assemblée, sur la foi de ce membre, et sans preuve, se fût hâtée de me décréter d'accusation, comme vous l'avez fait, sur la foi du législateur *Lecointre*, et sans que l'on m'ait entendu.

Les conséquences, dis-je, en eussent été terribles, car j'étais alors à Paris; et 60 mille fusils supposés dans mes caves, me faisoient plus que soupçonner de trahison contre la France. Le peuple, épouvanté par tous les genres de terreurs, m'aurait massacré sans pitié; car il n'eût pas douté qu'on ne vous eût fourni les preuves de cette délation atroce, puisque vous aviez

prononcé, sur-le-champ, contre moi, le décret d'accusation : heureusement vous ne l'avez pas fait *alors*.

Qui me sauva de cet affreux péril, qu'un mensonge avoit enfanté ? Un autre mensonge innocent, à l'instant proféré par un membre de l'Assemblée, aussi mal instruit que le legislateur *Chabot*. Je sais ce que c'est, vous dit-il : c'est un traité conclu avec le ministère ; *il y a trois mois que ces fusi s nous sont livrés*.

Le fait de cette livraison étoit tout aussi faux que l'autre ; et je me dis en l'apprenant : « Grand Dieu ! si toutes nos affaires sont traitées avec ce désordre, avec cette légèreté, où es-tu donc, ô pauvre France ! La vie du plus pur citoyen lui peut être arrachée par la fureur, la malveillance, ou seulement la précipitation ! Mais si la vie d'un homme, et le malheur d'une famille, se perdent dans l'immensité des maux qui nous accablent ; quel pays libre, ou même assujetti, peut rester la demeure d'un être raisonnable, quand des crimes pareils s'y commettent impunément !— « Voila ce que je dis alors ; pourtant je restais dans Paris.

Sauvé d'un aussi grand danger, je n'aurais pas même relevé la faute du législateur, si plusieurs menteurs littéraires (ce n'est point *littéraires*, c'est *journaliers* que je veux dire), n'eussent pas à l'instant, comme ils font aujourd'hui, dénaturé le fait, en envenimant bien la délation du législateur *Chabot*, et taisant au peuple abusé, le correctif qu'un autre y avoit mis, quoiqu'il se fût trompé lui-même.

Déja l'on avoit placardé sur tous les murs de mon jardin, que non-seulement j'avais les 60 mille fusils cachés ; mais que c'étoit moi seul qui fesais forger les poignards dont on dévoit assassiner le peuple. *Sauvez-vous*, disaient mes amis, *vous y périrez à la fin !* Moi qui ne me sauve jamais tant qu'il me reste une défense, je fis afficher dans *Paris* ma réponse au législateur *Chabot*, beaucoup moins grave, en apparence, que le fait ne le comportait : mais je parlais au peuple ; et l'on avoit fait parmi nous un tel abus du style injuriel, qu'il en avait perdu sa force. Je crus donc que la vérité, que la raison, assaisonnée d'un peu de douce moquerie, était ce qui convenait le mieux pour bien classer mon dénonciateur Le peuple lut, et rit, et fut désabusé ; et moi, je fus sauvé encore cette fois-là.

Mais ceux qui avoient mis *législateur Chabot* en œuvre, ne rirent point de mon dilême ; ils me gardèrent toutes les horreurs dont ils se rassasient encore ; et celle-ci n'est pas une des moins piquantes pour eux ?


CHICAGO

Posons maintenant la question.

Ai-je été traître à ma patrie? Ai-je cherché à la piller comme les gens qui la fournissent. . . . . . ou la font fournir? *c'est tout un.* C'est ce que je m'apprête à bien éclaircir devant vous, ô citoyens législateurs! Car je ne vous fais pas l'injure de supposer qu'après m'avoir décrété sans m'entendre; c'est-à-dire, qu'après avoir mis ma personne en danger, ma famille dans les pleurs, mon crédit en déroute, et mes biens en saisie, sur quatre phrases indigestes d'nn dénonciateur *trompé*, vous repousserez mes défenses, dont cette pétition est la première pièce, Elles sont les défenses d'un très bon citoyen, qui ne le prouveroit pas moins à la face de l'univers, *quand vous ne l'écouteriez pas*: ce que je ne présume point; car la justice est d'intérêt commun. Et, croyez-moi, législateurs! dans l'état où sont nos affaires, il n'en est pas un, parmi vous, dont la tête, aujourd'hui garantie, ne puisse un jour courir l'horrible chance que la scélératesse a posé sur la mienne. Jugez-moi sans faveur, c'est tout ce que je vous demande.

Le citoyen *Lecointre*, excellent patriote, et point méchant homme, dit-on, mais sans doute un peu trop facile à échauffer sur les objets qui blessent l'intérêt du peuple, trompé lui-même étrangément, vient de tromper *la Convention* par une si triste dénonciation, que, dans la partie qui me touche, *il n'est pas une seule phrase qui ne soit une fausseté.*

Après avoir parlé de certain marché de fusils, qui s'étoit fait, dit-il, *sur le pied de 8 francs*, avec de certains acheteurs qui, n'ayant point payé leurs traites, furent évincés très-justement; le citoyen *Lecointre*, sans même vous apprendre si ces 8 *francs* étaient en assignats, argent de France, ou florins de Hollande, la première chose cependant qu'un homme exact eût dû vous dire, arrive brusquement à moi.

« Beaumarchais, vous dit-il, *s'empara de ce marché.* (*Jamais, Lecointre, jamais je ne m'en suis emparé.*) Il acheta ces fusils à raison *de 6 livres;* (*jamais.*) Il fit partir deux vaisseaux *du port de la Haye*, chargé de ces fusils; (*jamais.*) Mais ils furent arrêtés dans le port de Tervère, *par ordre de Provins et compagnie*, premier acheteur; (*jamais.*) Et qui n'a pas voulu *céder son marché* à Beaumarchais; (*jamais.*) Celui-ci *a reconnu son droit;* (*jamais.*) et cependant *il a feint* que *ses deux vaisseaux avoient été arrêtés* par ordre du gouvernement Hollandais; (*jamais.*) Et, en conséquence *a réclamé une indemnité de 500 mille francs;* (*jamais, au*

grand jamais.) indemnité *qu'il a obtenue*; (*jamais*, *jamais*, *jamais*; *pas un mot de vrai à tout cela* ,,).

,, Lecointre lit ensuite la teneur du marché passé entre ,, *Beaumorchais* et les ministres *Lajard* et *Chambonas* : il conclut ,, à l'*annihilation du marché*, *et au Décret d'accusation contre* ,, *Beaumarchais*. "

"Après une *légère* discussion, (*Grand Dieu!* LÉGERE!) *Et* ,, *il s'agit ici de la vie d'un bon citoyen!* l'anihilation du mar- ,, ché, et le Décret d'accusation sont prononcés. "

O Citoyens Législateurs! je viens de copier mot-à-mot *le Moniteur du Jeudi* 29 *Novembre*. (Car je n'ai de public, sur ces faits, que ce *Moniteur* que je cite; et une sotise de *Gorsas*, qui trouvera sa place ailleurs.) Je le copie à *Londres*, où des avis certains de l'infamie qui se tramait, m'ont fait accourir de *La Hayd*, pour en apprendre les détails que l'on n'osait m'envoyer en Hollande, où l'on dit que la liberté des personnes dont on veut payer la capture, n'est pas si sûre qu'en Angleterre.

Je viens de lire à Londres tout le tissu d'horreurs qu'on m'y a fait passer de France! mais cet objet est réservé pour le Mémoire dont je m'occupe, et qui vous est destiné, Législateurs, si cruellement abusés par l'un de vous; qui l'a été lui-même, et qui regrettera bien, quand il aura lu mes défenses, de s'être fait le crédule instrument de la méchanceté d'une horde, que mon devoir est de bien démasquer,

Aujourd'hui je ne dois répondre qu'au paragraphe du *Moniteur*.

Prenant l'article phrase à phrase, je déclare 1°., *que je ne me suis emparé du marché de personne*, relativement aux fusils de Hollande; que je résistais par prudence, aux prières qui m'étaient faites de procurer ce bien à mon pays; et que la certitude acquise que ces 60 mille fusils pouvaient bientôt passer *dans les mains de nos ennemis*, seule éveilla mon inquiétude et mon patriotisme; que cette inquiétude me fit arrêter, *sans les acheter*, tous ces fusils, en couvrant les nouveaux marchés entamés, soumettant aux plus fortes peines le vendeur, si l'on en écartait un seul pour le service d'aucune puissance, avant d'avoir reçu mes dernières paroles, ce qui arrêta ces marchés, jusqu'à ce que j'eusse conféré, sur le plus ou moins de besoin que ces armes pouvoient nous faire, avec le Ministre *de Graves*, à qui je rendrai hautement la justice qui lui est due; car, depuis la révolution, tout entier à la chose publique, je n'épouse aucune faction.

2°. Je déclare que je n'ai point acheté ces armes *à raison de 6 livres le fusil*. La seule vue du traité *très-civique*, par lequel je suis resté maître de disposer des armes en faveur de la France, vous montrera ô citoyens ! ou l'erreur, ou l'horreur de cette fausse imputation.

3°. Je déclare *que je n'ai point fait partir deux vaisseaux du port de la Haye*; 1°. parce qu'il n'y a point de port à *la Haye*, ce qui n'est de leur part qu'une ignorance géographique; 2°, parce que ces fusils ont passé directement des citadelles de *Malines et Namur*, dans les magasins du vendeur, qui depuis sont les miens, à *Tervère* en Zélande, par charrois, et sur des balandres, et *non sur des vaisseaux à moi*. Cette annonce est aussi ridicule, que si l'on vous disait, législateurs ! que j'ai fait venir ces fusils de *Versailles à Paris*, sur *des vaisseaux* de la rivière de *Somme*, en passant par *Bordeaux*. La Zélande est plus près de Bruxelles, que de *la Haye*, *où il n'y a point de port*; comme tout le monde sait, excepté ces Messieurs.

4°. Je déclare que jamais ces fusils *n'ont été*, *ni pu être* arrêtés *dans des vaisseaux à moi* (où ils n'ont jamais été,) ni dans mes magasins, où ils ont toujours demeuré, *par un nommé Provins*, ni par aucun autre homme qui prétendît avoir droit sur ces armes; car personne n'a droit sur aucune marchandise, (comme M. *Lecointre* le sait) que celui qui, l'achetant, la paie; et c'est ce que j'ai fait moi seul, exclusivement à tous autres.

5°. Je déclare que jamais, *ni un nommé Provins*, ni aucun autre acheteur de ces armes *sans les payer*, antérieurement à mon traité; (car ils sont au moins 5 ou 6;) je déclare, dis-je, qu'aucun n'a été dans le cas *de me céder le droit*, qu'il n'avait pas; *sur aucune demande que je lui en aie faite.*

Il est aussi trop ridicule de me faire acheter, à moi haut négociant Françaiss, des armes d'un étranger, à qui je les ai bien payées, pour me faire jouer ensuite, à la Convention nationale, le stupide rôle du solliciteur des prétendus droits d'un failli.

Je déclare à mes Juges; et je le prouverai, qu'après avoir loyalement traité, avec le seul et vrai propriétaire de l'acquisition des fusils, aux conditions civiques et honorables, *que je mettrai sous vos yeux, citoyens !* qu'après les avoir bien payées, il n'est resté d'autres difficultés, sur l'extradition de ces armes, du port de *Tervère* pour *le Havre*, que celles, 1°. que le gouverment de Hollande, vivement sollicité par celui de Bruxelles, m'a suscitées, non par haine pour ma personne, mais dans

l'espoir de nuire *à notre France*, au service de laquelle ils présumaient que ces armes étaient consacrées.

2°. Je vous déclare, et je le prouverai encore, que des difficultés bien plus insurmontables, provenant de Paris, du fond de ces intrigues que l'on appelle en France *les villenies bureaucratiennes*, n'ont cessé d'arrêter cette importante cargaison d'armes, depuis le 3 Avril, jusqu'au 16 Décembre où j'écris, dans mes magasins en Zélande, par toutes les voies odieuses que j'expliquerai fort au long; et que, plus malveillans que la Hollande et que l'Autriche, ils ont forgé tous les obstacles qui ont arrêté *vos* fusils. Car, de quelque patriotisme qu'un citoyen soit animé pour l'intérêt de notre France; sachez législateurs! que la grande, l'unique, et l'irréfragable maxime est, dans ces bureaux-là : *Nul ne fournira rien, hors nous et nos amis.*

Si je ne prouve point toutes ces vérités au gré du lecteur étonné, je consens de bon cœur à perdre les fusils, et j'en fais présent à la France, quoiqu'un tel don me conduise à ma ruine.

Je déclare que *je n'ai jamais feint que deux vaisseaux à moi* eussent été arrêtés par ordre du gouvernement Hollandais: que *je n'ai jamais réclamé en conséquence une indemnité de 500 mille francs*; que *je n'ai jamais obtenu une telle indemnité*: de sorte qu'ici la mauvais foi passe toutes les bornes permises.

Je déclare au contraire que, loin d'avoir d'argent à la nation, ce sont les Hauts-Seigneurs du Département de la Guerre, qui, depuis le 5 avril dernier, ont à moi 250 mille livres très-réelles, desquelles, sans pudeur, malgré vingt paroles données, ils ne m'ont pas permis d'user, pour vous faire arriver de Hollande tous ces fusils retenus à *Tervère*.

Car, lorsque le ministre *de Graves*, à qui je ne reproche rien, me fit remettre pour 500 mille francs d'assignats, *mais nullement pour une indemnité*, lesquels réduits en bons florins de banque, ne me rendirent pas 300 mille livres; moi, je lui déposai, en sûreté de cette somme, pour 750 mille francs *de vos propres contrats*, que je vous ai payés en beaux louis-d'or, sur lesquels, nulle part, il n'y avait rien à perdre, et *que vous avez garantis de la nation à la nation.*

Or, mes 250 mille francs réels, au-delà de ce qu'il fallait pour couvrir leurs 500 mille francs, d'une valeur aussi précaire, *ils les ont encore dans leurs mains!* Qu'on m'apprenne donc pourquoi

les scellés sont chez moi ? La garantie de nos propriétés n'est-elle plus qu'un jeu barbare, pour les p ller plus sûrement? Fusils livrés, ou non, soit par ma faute, ou par la leur, suis-je donc votre débiteur, pour saisir ains tous mes biens ? Ou plutôt, n'est-ce donc pas vous qui êtes le mien dans cette affaire ?

Et quand on vous fait faire l'énorme faute de renoncer à de fort bons fusils, qui sont pour vous la chose la plus nécessaire, si l'on croit vous faire punir le citoyen qui vous les destina ; quand les sages Anglais défendent qu'on vous porte aucunes munitions de guerre, on vous trompe citoyens ! c'est vous-mêmes que vous punissez ! Car, en sacrifiant toutes les pertes que neuf mois de resards, des courses, des dépenses, et leur brigandage me causent, ne vaudrait-il pas mieux pour moi, si je cesse un moment d'être un bon citoyen, pour me tenir dans mon état de négociant, d'avoir 60 mille fusils, que toute l'Europe, et même certaine partie de l'Archipel - Américain, qu'on vient encore de vous aliéner, me paieraient, en bon or, que de me surcharger d'assignats, lesquels ne pourraient que tomber, sous peu, dans le plus affreux discrédit, si l'on continuait à dilapider autour de vous près de 200 millions par mois, comme vous l'avez avoué vous-même. Mais ce ne sont point ces dépenses même qui les discréditeront le plus ; ce sont les fautes impardonnables, si ce n'est pis, des gens qui nous gouvernent : mon grand mémoire vous l'expliquera bien (1).

Au reste, citoyens, quand ils ils vous font rejetter ces fusils, dans l'espoir insensé de m'obliger à les leur livrer à vil prix, pour vous les revendre bien cher ; ce n'est point à dessein d'en priver ma patrie, à qui je les ai destinés, que je viens de montrer l'avantage commercial qu'il y auroit à préférer les paiemens en or des étrangers, à ceux que vous ne faites qu'avec des assignats : car je vous déclare hautement que je n'en disposerai pour aucune puissance, qu'après que mon pays m'aura bien entendu sur les indignes obstacles qui les ont empêchés de passer dans ses ports, depuis le tems que je les ai payés.

Quoi qu'il puisse arriver, ils vous appartiendront : car si je ne prouve point que c'est par le fait même de mes accusateurs que vous ne les avez pas reçus ; je consens à les perdre, et

(1) Voyez le long discours du citoyen Cambon, dans le *Moniteur* du 7 décembre, qui porte à 468 millions la seule dépense des trois armées, dans les trois mois qui précédaient.

à votre profit ; j'en signerai l'engagement. Et si je prouve bien que l'on vous a trompés dans les rapports qu'on vous a faits ; vous êtes trop équitables pour ne pas me faire justice : ainsi dans tous les cas, les fusils sont à vous. Je poursuis mon raisonnement.

Quoiqu'il en soit, ayant entre vos mains, à moi, 250 mille francs réels, au-delà du seul argent que j'aye reçu de vous ; n'êtes-vous pas bien à couvert ? Tous les sophismes des méchans ne peuvent prévaloir contre ces vérités !

Ils ont eu la sottise de vous faire dire par *Lecointre*, qu'ils m'avaient accordé 500 *mille francs d'indemnité*, quand, loin que j'aye un liard à eux, ils ont à moi plus de *dix mille Louis !* Ce mensonge grossier n'est-il donc pas trop ridicule ? Et à moins qu'on n'ait espéré de me faire tuer avant tout éclaircissement, les trouvez-vous assez stupides ?

Et c'est, ô citoyens ! sur de pareilles allégations que vous me décrétez ? que votre scellé est chez moi ? que ma famille est dans les larmes ? pendant que moi, j'étais dehors, et tout entier à vos affaires, sur l'article de *vos* fusils ! et j'en aurai de bons garants. Et vous l'avez prononcé, ce décret affligeant, sans avoir même soupçonné qu'il étoit prudent de m'entendre ! Suis-je donc à vos yeux la lie des citoyens ? Me croyez-vous un de ces pauvres gens que la terreur fit émigrer, pour vous emparer aussi de mes biens ? Non, cette injustice envers moi, révolte tous les gens sensés ! Si c'est tout mon bien qu'il leur faut, pourquoi jouer, à mon égard, la fable *du Loup et de l'Agneau ?* Rappelons-nous ce mot de *Frédéric* à un homme qui lui proposait, pour 200 louis, un manifeste sur la Silésie qu'il prenait. *Quand on commande à 100 mille hommes*, lui dit Frédéric en riant, *on ne donnerait pas un farding d'un prétexte.* Ce mot sanctionne toutes les usurpations. Ils sont les plus forts, avec moi ; qu'ils prennent ma fortune, et me laissent mourir en paix !

Mais je pense pourtant qu'il en est de pareils décrets, comme de ces arrêts *du Conseil des parties* qu'on obtenoit sans preuves, et sur requête, et sauf l'opposition de celui que l'arrêt grevait. Sans cela il faudrait s'enfuir, en criant avec désespoir : *O pauvre France ! ô pauvre France !*

Dans cette occasion - ci l'on ne sait véritablement ce qu'on doit le plus admirer, de l'ignorance crasse où les vils machinistes qui font mouvoir *Lecointre*, sont de la vérité des faits ; ou de la rare audace avec laquelle ils lui font débiter leurs mensonges.

O vous ! *Lecointre*, qui, par zèle, avez si ardemment demandé, en Hollande, quelques notions certaines sur tous les achats qui s'y font ; que ne m'avez-vous dit un mot ? C'est moi qui vous les eusses données, ces notions si utiles dont vous êtes curieux ! je vous aurais appris, confidemment ; ce que je vais vous confier en face de toute la France : attendez mon Mémoire ; il ne languira pas.

Mais, avant de vous bien montrer quels sont les traîtres à la patrie, de ceux qui m'accusent, ou de moi, sur l'affaire de ces fusils ; je dois mourir, ou me laver d'une autre grave accusation, *de correspondance coupable avec Louis XVI*, dont le *Moniteur* ne dit mot ; mais dont les gazettes Hollandaises m'ont instruit avant mon départ (1).

Je vous déclare, ô citoyens ! que le fait de ces lettres est absolument faux, qu'il n'a été imaginé que pour jetter sur moi, pendant qu'on dénonçait les armes, une telle défaveur, qu'on pût croire, *sans examen*, qu'un aussi grand conspirateur qu'on suppose que je le suis, s'il trahissait la France, sur un point, était bien capable, sans doute, de la desservir dans un autre ! Voilà tout le secret de cette nouvelle horreur.

Je demande que mes prétendues lettres soient déposées sur le bureau, *paraphées de la main de l'honnête homme qui les présente.* Car il faut, citoyens ! *qu'un des deux y périsse.* Ce mensonge est d'une lâcheté dont je ne connais point d'exemple. Certes ! ce n'est faire ni un bien ni un mal, que d'écrire à un roi héréditaire, ou constitutionnel, même en temps de révolution ; l'objet seul de la lettre, ou la façon de le traiter, pourrait former la matière d'un délit, s'il se trouvoit contraire aux intérêts du peuple.

Mais cette discussion même est ici superflue, car je n'ai point écrit à Louis XVI.

Quoiqu'il en soit, législateurs ! je vous supplie de distinguer l'accusation portée contre moi devant vous *pour mes prétendues lettres écrite à Louis XVI* (si cette accusation existe) de l'affaire

---

(1) Voyez dans la gazette de la Cour, à la Haye, du premier décembre, la dénonciation des fusils, par Dubois Crancé, aux Jacobins ; puis dans cette annonce de même date : « On a été aussi occupé, hier matin, à mettre » le scellé par-tout dans la maison de Beaumarchais, qui figure aussi parmi » les grands conjurés, et a écrit plusieurs lettres à Louis XVI. »

des fusils de Hollande, dans laquelle j'entends bien me rendre accusateur; car il est temps que toutes ces scélératesses finissent.

Elles sont telles; et le décret qu'elles ont amené sur ma tête, semble si improbable aux bons esprits Anglais, que l'opinion qu'ils en ont prise, est *que tout cela n'est qu'un jeu entre les Jacobins et moi, pour avoir un prétexte de demeurer en Angleterre, et d'y troubler la paix dont cet heureux peuple jouit.* Tant il leur paraît impossible qu'un homme qui s'est bien montré, depuis qu'on songe à constituer la France; qui, à travers tant de dangers, est le seul homme aisé qui ait eu le courage de rester à Paris et d'y faire du bien, quand tous les autres s'enfuyaient, éprouve sérieusement des vexations aussi mutipliées! Ils ont raison, tous ces penseurs Anglois; mais c'est qu'ils ne réfléchissent pas que ce n'est point notre nation qui commet toutes ces horreurs; que le peuple lui-même ne connaît pas un mot de ce qu'on lui fait faire; que dans les temps qu'on nomme révolutionnaires, 5 ou 6 méchans réunis, font plus de mal à toute une nation, que dix mille honnêtes-gens ne peuvent lui faire de bien; et que dans les faits qui me touchent, j'ai toujours demeuré vainqueur dès que j'ai pu me faire entendre. Essayons-le encore une fois.

Je vous demande comme une grâce, ô citoyens législateurs, la justice de me permettre de choisir parmi vous, mon sévère examinateur; cela n'est point indifférent à mon succès dans cette cause. *Accordez-moi le citoyen Lecointre*, mon propre dénonciateur! Nul n'a plus d'intérêt que lui à me reconnaître coupable, si effectivement je le suis; mais il est, dit-on, honnête-homme, et c'est un grand plaisir pour moi, de ramener ce citoyen, à convenir qu'on l'a trompé. Vous le condamnerez ensuite à mieux y voir une autre fois, pour peine de s'être laissé si cruellement abuser.

Et quant à moi, à qui, sans le savoir, il fait tant d'injure aujourd'hui, je le condamne, pour toute vengeance, à devenir mon avocat, sitôt que lui et d'autres citoyens m'auront entendu dans mes dires.

Bien est-il vrai que je ne puis les garantir de voir M. *Gorsas* écrire *que je les ai tous achetés.*

Lorsque je les fis condamner en 1789, lui, *Bergasse*, *Kornmann*, et toute leur honteuse clique, comme d'infâmes *calomniateurs*, dans l'affaire de la dame *Kornmann*; (car ce

fier substantif étoit bien dans l'arrêt) il s'écria, dans sa feuille si bien écrite : *que j'avois acheté le Parlement de Paris.* Il en est si certain, qu'il ne saurait s'en taire ; il le dit encore aujourd'hui ! Mais il y avoit là des hommes qu'on n'achete point : un *Lepelletier de S. Fargeau*, qui présidoit la chambre, magistrat pur, et dont vous faites tous le plus grand cas ; un *Dambrai*, avocat-général, homme aussi vertueux qu'éloquent, et beaucoup d'autres que je citerais, si je pouvais me rappeler leur nom.

Ce *Gorsas* dit encore aujourd'hui *que j'ai acheté, le mois d'août dernier, le terrible comité de Surveillance de la Mairie ;* pour en obtenir, nous dit-il, *une attestation honorable*, et pour qu'on me tirât, sans doute, de l'Abbaye, où l'on ne m'avait mis que pour être égorgé avec les autres prisonniers.

Je ne vous en dénoncerai pas moins cette infamie, à vous, *Manuel*, qui vintes, au nom de la Commune, dont vous étiez le procureur-syndic, me tirer de prison, dans les horreurs du 2 septembre, six heures avant que toutes les voies fussent fermées pour en sortir. C'est à cet acte généreux que je dois d'être encore au monde. Une erreur de votre part, sur mes contributions civiques, avoit élevé un débat public entre nous, qui me laissoit attendre, au plus, une justice rigoureuse : mais vous avez mis de la grace à la justice qui m'étoit faite, en venant me tirer vous-même de ce séjour d'horreur, où je devois bientôt périr ; en m'y disant avec noblessse : *que c'etoit pour me faire oublier le débat que nous avions eu.* Ce trait de vous m'a pénétré ; je me plais à le publier : vous pouviez avoir à vous plaindre ; vous fûtes juste et généreux. Et ce *Gorsas*, qu'heureusement pour moi je n'ai jamais envisagé, me déchire et nous dit : *que je vous ai acheté, vous, la commune de Paris*, et son terrible *comité*, que l'on nommoit *de Surveillance*, et qui, bien franchement n'était alors que de désordre.

J'ai donc *acheté* aussi, dans cette affaire, des fusils les trois comités si sévères, *Diplomatique, Militaire et des Douze* réunis ; lorsqu'en juillet dernier, consultés *par les deux ministres Lajard*, et *Chambonas*, sur la conduite qu'ils devaient tenir avec moi, ces trois comités répondirent, après un très-mûr examen : *On ne sauroit traiter trop honorablement M. de Beaumarchais, qui donne, en cette affaire, les plus grandes preuves de civisme, et de pur désintéressement.* Et je vous dirai, citoyens ! je ferai plus, j'en donnerai la preuve, qu'excepté le ministre *Degraves et Dumouriez*,

que j'en excepte aussi ; (car il a fait ce qu'il a pu pour nous procurer ces fusils ,) aucuns autres depuis , qui soient restés en place , sinon *Lajard* et *Chambonas* , n'ont fait , dans cette affaire , leur devoir de Français , et j'ose dire , de citoyens. Les preuves ne nous manqueront pas. Mais M. *Gorsas* , le feuilliste , vous tranchera cette question. *de Graves* , dira-t-il , *Dumouriez* , *Chambonas* et *Lajard* , il est clair que *Beaumarchais* les a tous *achetés* comptant.

J'ai sans doute *acheté* depuis , deux comités plus sévères que les premiers , *militaire* et des *armes* réunis , lorsqu'en septembre dernier , outré de ce qui m'arrivait chez le pouvoir exécutif , je présentai une pétition *pressante* à l'assemblée nationale , *lui demandant en grâce de faire exminer* très-sévérement , *ma conduite dans l'affaire de ces fusils* , *offrant et ma tête et mes biens* , *si ma conduite étoit seulement équivoque*. J'en ai donc *acheté* tous les membres , quand , renvoyé par l'assemblée à ces comités réunis , pour être jugé sévèrement après m'avoir bien entendu , pièces sur le bureau , pendant près de quatre heures , *ils déclarèrent et le signèrent tous* , que non-seulement j'étois très-pur dans cette interminable affaire , pour laquelle j'avois fait des efforts d'un patriotisme incroyable , *mais que je méritais la reconnaissance de la Nation*. Cette attestation là m'a du coûter un peu d'argent !

Me voilà bientôt à la fin ; il ne me reste plus qu'à *acheter* mon dénonciateur *Lecointre* et *la Convention nationale :* et c'est à quoi je me prépare. Malgré qu'ils aient saisi mes biens , je puis encore former cette puissante corruption : deux comités sévères de l'assemblée nationale , composés de cinq autres , *achetés en différens temps* ! puis la commune , la mairie , leur comité de surveillance , *achetés* ; puis quatre ou cinq ministres en avril , en juillet dernier , *achetés* ; puis le parlement de Paris en 1789 , *acheté* , lequel ne m'aimait pas du tout ; ce qui le rendait cher et pesant pour ma bourse ; n'importe , *acheté* , *acheté*. Puis enfin , presque tous les cors de la magistrature française , qui ont jugé sévèrement tous les incidens de ma vie , et ont tous condamné mes lâches adversaires comme vils *calomniateurs* (car ce substantif est par-tout) *achetés*. Si tout cela ne m'a pas ruiné , quel magnifique acheteur je suis ! Le lord *Clive* n'y feroit œuvre !

Mais ma monnoie à moi , pour *acheter* autant de juges , et celle avec laquelle je prétends *acheter* aussi *Lecointre* et *toute la Convention* , sera de bien prouver , les pièces sur table , comme je l'ai déjà fait vingt fois dans vingt tribunaux différens , que je suis un homme juste, bon père , bon mari , bon ami , bon parent, très-

bon Français, excellent citoyen, et loyal négociant, fort désintéressé. *Lecointre* et vous, législateurs! telle est ma monnaie corruptrice : pour parvenir à vous l'offrir à tous, voici ce que je vous propose :

Tous les gens suspectés de non civisme, ou de traîtrise, ou même qui craignent de l'être, frappés d'une juste terreur sur la manière dont beaucoup d'innocens ont été sacrifiés ; car la loi veut qu'on répute innocent l'homme qu'un jugement légal, après avoir entendu lui ou les défenseurs *qu'il choisit*, n'aura pas déclaré coupables : tous ces citoyens suspectés se sont sauvés hors de la France, et je ne puis les en blâmer; car qui veut braver le péril d'être tué sans être jugé ?

Quant à moi, citoyens! à qui une vie si troublée est devenue enfin à charge ; moi qui, en vertu de la liberté que j'ai acquise par la révolution, me suis vu près, vingt fois, d'être incendié, lanterné, massacré; qui ai subi, en quatre années, quatorze accusations plus absurdes qu'atroces, plus atroces qu'absurdes ; qui me suis vu traîner dans vos prisons deux fois pour y être égorgé sans aucun jugement; qui ai reçu, dans ma maison, la visite de 40 mille hommes du peuple souverain dans sa fureur ; et qui n'ai commis d'autre crime que d'avoir un joli jardin. Moi, décrété d'accusation par vous, pour deux faits différens. regardés comme *trahitoires ;* dans la maison duquel tous vos scellés sont apposés pour la troisième fois de l'année, sans qu'on ait pu dire pourquoi ; et que l'on va chercher à faire arrêter en Hollande, pour m'egorger, peut-être, sur la route de France, pendant que je me trouve en sûreté à Londres ; je vous propose, ô citoyens! de me rendre à l'instant, librement à Paris, et prisonnier sur ma parole, tant que je plaiderai mes causes ; ou bien d'y recevoir *la ville pour prison*, ou *ma maison*, si cela convient mieux.

Cette précaution prise, et ma vie assurée, je pars à l'instant pour *Paris*. J'ai même quelque espoir d'y être encore utile à ma patrie.

CARON DE BEAUMARCHAIS.

Mes preuves suivront de près.